

SAINT-CYPRIEN
de Napierville



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

ÉDITION DU 21 DÉCEMBRE 2022

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2022, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement no.526 portant sur un amendement au règlement de zonage no.452 touchant à des précisions sur la gestion des cases de stationnement.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE JEUDI 5 JANVIER 2022 À COMPTER DE 19H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

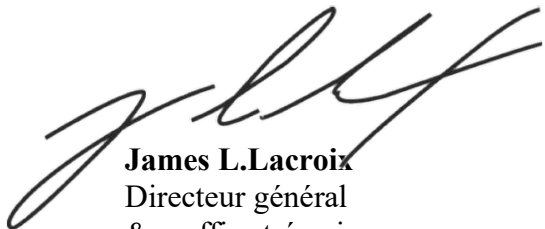
Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité au <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>

Les intentions contenues dans ce projet de règlement sont les suivantes :

- Ajout d'une nouvelle norme de case de stationnement dans le groupe d'usage « C-Commerce de consommation et de services ».

Les dispositions du présent projet de règlement touchent à l'ensemble du territoire de la municipalité, et contiennent des dispositions sujettes à une approbation référendaire.

Donné à St-Cyprien-de-Napierville, le 21 décembre 2022.



James L.Lacroix
Directeur général
& greffier-trésorier

Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville
J0J 1L0
450-245-3658